

ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJET ET DES TRAVAILLEURS NON SALARIÉS BÉNÉFICIAIRES DU RSA

FICHE DE PRESENTATION

à destination des personnes accompagnées par AMESUD

OBJECTIFS DE LA PRESTATION

Le Département de l'Ardèche a mandaté l'association AMESUD pour accompagner les entrepreneurs dans le cadre du dispositif RSA. Les objectifs de cet accompagnement sont :

- d'aider le créateur d'activité à construire son projet de création d'entreprise et à faire des choix professionnels,
- d'optimiser les chances de succès de l'entreprise et favoriser l'insertion durable de l'entrepreneur,
- d'accompagner les travailleurs non-salariés ayant déjà créé à consolider leur entreprise et à la rendre financièrement viable,
- de repositionner le bénéficiaire sur un autre projet professionnel le cas échéant, et notamment si l'activité ne permet pas d'atteindre un seuil de rentabilité suffisant,
- et selon le plan d'action envisagé, d'accompagner la personne à la recherche d'un emploi salarié complémentaire à l'activité indépendante afin de compléter ses ressources et de faciliter une sortie du dispositif RSA

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

La prestation permet à l'entrepreneur, dans la mesure du possible, d'être en capacité de :

- Réaliser la gestion administrative et financière de son entreprise ;
- Elaborer et mettre en œuvre une démarche commerciale et la stratégie de communication correspondante,
- Réaliser les démarches pour connaître et accéder à ses droits sociaux (CAF, Sécurité Sociale, retraite, etc.),
- Définir sa stratégie professionnelle (développement de l'activité, recherche d'emploi complémentaire, etc.).

CONTENU ET DEROULEMENT

Chaque bénéficiaire du RSA dispose d'un référent AMESUD, chargé d'assurer le lien avec les services du Département et de veiller à la cohérence de son parcours d'insertion socio-professionnelle.

Les premiers rendez-vous avec le référent permettent de :

- Présenter le dispositif RSA, les objectifs et modalités d'accompagnement,
- Réaliser les démarches administratives correspondantes,
- Faire le point sur la situation personnelle et professionnelle de l'entrepreneur,
- Identifier ses besoins en formation, ses éventuelles difficultés et ses atouts,
- Définir les objectifs du parcours et co-construire un plan d'action adapté.

Public :

Bénéficiaires du RSA ayant une entreprise ou un projet de création, orientés par le Département vers AMESUD pour les accompagner sur leur activité non salariée, et éventuellement sur la recherche d'un emploi complémentaire.

Prérequis : **aucun prérequis**

Adaptation de la prestation pour les personnes en situation de handicap (reconnu ou non)

Modalités d'accès :

Sur prescription par le service Insertion du Département. Convocation à un 1^{er} rendez-vous qui sera fixé dans un délai de 2 à 4 semaines après la date d'orientation.

Coût :

Gratuité (prestation financée par le Département et le Fonds Social Européen).

Modalités pratiques :

- Des rendez-vous individuels
- Des modules collectifs, en présentiel ou à distance.

Rythme : un entretien physique tous les deux mois

+ suivi par mail et par téléphone tout au long de l'accompagnement.

Durée : entre 7h et 21h par an

Jusqu'à la date de fin d'accompagnement (sortie du dispositif RSA, réorientation par le Département vers un autre type d'accompagnement).

Lieux d'interventions :

DTAS Sud-Ouest : Aubenas, Joyeuse

DTAS Sud-Est : Privas, Le Teil, Bourg Saint Andéol, Aubenas

Pour toute question ou réclamation :

AMESUD - 04 75 89 21 51

Fabienne Rouquet

fabr@amesud.fr

Tout au long du parcours, le référent assure le suivi propre au dispositif RSA (Contrats d'Engagements Réciproques, évaluation des ressources). Il accompagne l'entrepreneur sur son projet, travaille avec lui la stratégie de développement de l'activité et/ou de recherche d'emploi, l'aide à résoudre ses éventuelles difficultés, à définir de nouveaux objectifs et à acquérir les compétences correspondantes.

Des modules collectifs peuvent également être proposés pour aborder différentes thématiques et intégrer une dynamique de groupe.

MÉTHODES PEDAGOGIQUES

AMESUD a développé une méthodologie fondée sur :

- L'acquisition de connaissances et de compétences par l'entrepreneur pour favoriser son autonomie ;
- L'alternance entre séances individuelles, séances collectives, accompagnement à distance et travail personnel ;
- L'apport de ressources et supports pédagogiques ;
- L'orientation et la mise en réseau vers des acteurs complémentaires.

ESPACE RESSOURCE EN LIGNE

www.monespace.amesud.fr

MOYENS MATERIELS ET TECHNIQUES

L'intervenant fournira des ressources, contacts et supports pédagogiques pour aider le bénéficiaire à réaliser les tâches demandées (recueil d'informations, chiffrage, réflexion et positionnement stratégique, etc.).

NB : Si le bénéficiaire est en situation de handicap (reconnu ou non), nous pouvons évaluer ses contraintes avec lui et voir les éventuelles adaptations à mettre en place pour lui permettre de suivre la prestation dans de bonnes conditions. Les lieux de rendez-vous sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Afin de faciliter la lecture, nous n'avons pas utilisé l'écriture inclusive. Il est donc entendu que derrière les noms masculins (entrepreneurs, salariés, bénévoles etc.), il peut y avoir aussi bien des femmes que des hommes.

Cette prestation est financée par :



MODALITES D'EVALUATION

Evaluation pédagogique :

Au début de l'accompagnement :

- Fiche d'auto-évaluation des compétences au regard du projet.

Tout au long du parcours :

- Evaluation de la progression et de l'atteinte des objectifs initiaux,

A la fin du parcours :

- Remise d'une attestation de présence.

Evaluation de la satisfaction :

Au dernier rdv (ou une fois par an en cas de parcours long), le bénéficiaire évalue la prestation, indique son niveau de satisfaction, et fait part de ses remarques éventuelles.

Un questionnaire est également envoyé 6 à 12 mois après la fin de la formation, pour suivre l'intégration des compétences acquises et l'évolution du parcours de l'entrepreneur.